

erreur echographie grossesse

Par **melanie33**, le **23/06/2010** à **19:40**

bonjour,

ma fille, Laura, est agée de 3mois, lors d'une echo de controle on a decouvert qu'il lui manque ' le corps callaux' partie du cerveau qui relie les 2 hémispheres droit et gauche.

Cett anomalie doit etre vérifiée lors des echographie de grossesse et est une cause pour proposer un avortement.

Mon problème est que le gynecologue qui m'a fait les echo de grossesse a ecrit sur 3 des 4 'structures inter hémisphère visualisées'. Bien evidement le corps calleux n'a pas 'disparu' d'un coup.

loin de moi l'idée de regretter la naissance de laura, je pense meme que je n'aurai pas avorté si il me l'avais dit, cependant elle risque des complications (developoement cerebral, moteur..)qui ne seront visible qu'au cours de son evolution.

Quels moyens ai je pour me retourner vers cet homme qui a fait une faute professionnelles en ecrivant noir sur blanc avoir vu quelquechose qui n'existe pas?

Que puisje esperer comme dédomagements pour ma fille?

merci de votre reponse

mouset.m

Par **rosanita**, le **24/06/2010** à **08:38**

Madame,

Vous pouvez l'assigner au TGI sur le fondement de l'article 1383 du Code Civil, c'est une action en responsabilité civile,

Vous pouvez mettre en cause sa responsabilité médicale car il a commis une erreur de diagnostic,

Mais essayez plutôt de négocier avec un lui un accord amiable avant d'en arriver au tribunal.

Et écrivez au Conseil de l'Ordre des Médecins

Avez-vous une assurance de protection juridique que vous auriez souscrite avant la grossesse?

Merci de bien vouloir me répondre.

Cordialement

Par **melanie33**, le **24/06/2010** à **14:59**

bonjour,
merci de votre reponse,
pour ce qui est de l'assurance je n'en ai
pas.es ce un probleme pour la suite
des evenements?
merci
cordialement

Par **rosanita**, le **24/06/2010** à **15:22**

Allez consulter gratuitement un avocat dans votre mairie,

Renseignez-vous pour l'aide juridictionnelle,

Et dans un premier temps prévenez par courrier recommandé l'ordre des Médecins sur
l'erreur de diagnostic de ce médecin

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **22:17**

hum, ça ne tombe pas sous le coup de la loi Perruche ça ?
Autrement dit, qu'il n'est plus possible d'indemniser le fait d'être né ?